

Vérités

Kawkab al-Sharq, 9 mai 1933

Ce ne sont ni chimères ni illusions, ni conjectures ni probabilités, mais bien des vérités qui n'admettent aucun doute et ne souffrent aucune contestation — ces vérités que Son Excellence Ahmad Abd al-Wahhab Pacha, sous-secrétaire d'État aux Finances, a soumises au président du Conseil lorsqu'on lui a demandé d'étudier notre situation financière afin de déterminer s'il était possible ou non de commencer l'exécution de ce projet qui a jeté le pays dans l'agitation, et l'y maintient encore — non pas depuis un an, je dirai, mais depuis longtemps déjà : le projet de Jabal al-Awliya.

Des vérités avérées, n'admettant ni doute ni discussion — voilà ce que les lecteurs peuvent lire et méditer dans une autre partie de ce numéro d'Al-Kawkab. Il ne m'appartenait pas de traiter de ces vérités ni de les soumettre à l'interprétation et au commentaire, car Abd al-Wahhab Pacha a reçu en partage une compétence et une habileté qui lui permettent de parler des choses les plus obscures pour les rendre claires et évidentes, sans nécessiter ni examen prolongé ni réflexion approfondie. Ce que je veux faire, plutôt, c'est m'arrêter sur les observations politiques que suscite la lecture de ce rapport rédigé par Abd al-Wahhab Pacha.

La première de ces observations est que les gens s'étonnaient de la lenteur du gouvernement à répondre à l'interpellation des interpellateurs lorsque ceux-ci l'avaient soumise à la Chambre des députés, et se demandaient : de quoi le gouvernement a-t-il peur ? Pourquoi tarde-t-il ? Pourquoi demande-t-il un renvoi sans terme fixé ? Et pourquoi les interpellateurs le mettent-ils tellement dans l'embarras qu'il ne peut s'en tirer qu'en demandant un renvoi jusqu'à ce que le président du Conseil lui-même soit en mesure de répondre à cette interpellation ?!

Les gens s'étonnaient, se renvoyaient ces questions les uns aux autres, et se disaient : le gouvernement n'a pas manqué de la capacité d'amener les députés à approuver le projet lors de la dernière session parlementaire — qu'est-ce donc qui l'effraie dans cette interpellation ? Et quel danger l'opinion du sous-secrétaire aux Finances pourrait-elle bien représenter ? Les gens parlaient aussi de cette étrange façon, contraire à la Constitution, dont le budget des Travaux publics avait été soustrait à la Chambre des députés, alors que trente-cinq membres seulement sur cent

cinquante représentant la Chambre avaient voté sur ce budget.

Les gens parlaient également de l'obstination du gouvernement et de son insistance à vouloir ajourner le budget des Travaux publics jusqu'à ce que la réponse à cette interpellation eût été donnée. Les gens s'étonnaient de tout cela et en parlaient, et se disaient les uns aux autres qu'il devait y avoir dans l'affaire quelque chose de sérieusement grave, puisque le gouvernement Sidqi Pacha n'avait jamais eu l'habitude de ne craindre que ce qui est vraiment alarmant. La source de tout cela est maintenant apparue au grand jour, et il est maintenant clair que s'engager dans ce projet en ce moment n'est ni prodigalité ni erreur, mais bien le fait de forcer l'Égypte dans une catastrophe financière et économique dont on ne saurait ni connaître les limites ni en contenir les conséquences graves et désastreuses.

Le sous-secrétaire aux Finances établit que le rehaussement du barrage d'Assouan entraînera d'importants travaux d'irrigation et coûtera à l'État des millions dont le seul énoncé fait frémir. Le sous-secrétaire aux Finances établit que le ministère des Travaux publics a d'autres projets que ceux qu'il a mentionnés, approuvés par le Conseil des ministres en 1929, et que tout cela coûtera à l'État des millions que ses ressources ordinaires ne sauraient assumer même en période de prospérité — qu'en sera-t-il donc en période de rigueur et de gêne ? Le sous-secrétaire aux Finances déclare alors, sans hésitation ni réserve, que commencer le projet de Jabal al-Awliya est économiquement et financièrement impossible pour l'heure, jusqu'à ce que le pays ait achevé le rehaussement du barrage d'Assouan et les travaux considérables et les dépenses qu'il entraîne — des dépenses qui alarmeraient les nantis, sans parler de ceux qui se trouvent déjà dans la gêne. Et le sous-secrétaire aux Finances avoue son inquiétude et nous informe que le président du Conseil lui-même partage son inquiétude à l'idée que le ministère des Travaux publics pourrait ne pas trouver les techniciens capables d'exécuter ses projets en Égypte — sans parler de ses projets au Soudan. Comment le gouvernement ne serait-il donc pas troublé si on lui demandait de soumettre à la Chambre des députés l'avis du sous-secrétaire aux Finances ? Il est très probable que si ces vérités avaient été soumises à la Chambre des députés, et si on l'avait laissée former son opinion librement, sans que des considérations purement politiques ne viennent l'influencer, elle aurait refusé d'autoriser le gouvernement à commencer ce projet maintenant.

Une autre observation que suscite ce rapport rédigé par notre brillant sous-secrétaire aux Finances est que le gouvernement s'est lui-même nui en ne méditant pas ce rapport comme il se devait, et qu'il s'est chargé d'un fardeau dont il pourra peut-être encore porter le poids aujourd'hui — puisque l'exercice du pouvoir le distrait de la reddition des comptes — mais qu'il ne pourra plus porter le jour où il quittera les fonctions du gouvernement, le jour où chacun de ses membres se retrouvera seul face à lui-même, et le jour où chacun d'eux verra dans quels maux le pays aura été entraîné lorsque ce projet aura commencé.

Le gouvernement s'est nui à lui-même et n'a rendu aucun service au Parlement, car il lui incombait de faire connaître ces vérités au Parlement afin que celui-ci approuve ce projet ou le rejette en pleine connaissance de cause et avec une vue claire des arcanes de l'affaire.

Une troisième observation que suscite ce rapport est l'équivoque dont use le président du Conseil dans sa réponse aux interpellateurs, et son insistance à confirmer qu'Abd al-Wahhab Pacha n'a pas discuté le projet sous son angle technique. Mais qui a prétendu que les hommes de finance et d'économie sont contraints de discuter un projet de cette nature sous l'angle purement technique ? Le devoir de ces hommes est de discuter un projet de cette nature sous son angle technique lorsque cet angle est lié à ce qu'on leur demandera en termes de gestion des fonds, et Abd al-Wahhab Pacha a donné son avis sur ce point de façon franche et claire, sans détour ni ambiguïté.

Abd al-Wahhab Pacha restera au ministère des Finances plus longtemps que le président du Conseil, parce qu'il est un homme de métier, non un homme politique ; et les responsabilités qui incombent à Abd al-Wahhab Pacha en cette matière et dans des cas analogues sont plus lourdes que celles du président du Conseil, car le président du Conseil démissionnera demain ou après-demain, tandis qu'Abd al-Wahhab Pacha demeurera pour faire face aux difficultés redoutables que lui créent les ministres, forts de leur responsabilité devant le Parlement.

Il est donc du droit et du devoir du président du Conseil de placer les avis techniques de son sous-secrétaire au-dessus des considérations politiques quelles qu'elles soient, et de soumettre ces avis techniques au Parlement afin que celui-ci sache ce qu'il fait et ce qu'il laisse faire.

Quoi qu'il en soit, Abd al-Wahhab Pacha a été un conseiller loyal envers la nation et le gouvernement tout ensemble, s'acquittant de son

devoir au mieux de ce que peut faire un homme compétent qui tient son travail technique à l'abri, sûr et inviolable, des passions politiques et de leurs contingences.

Et le gouvernement était courageux, vraiment, hardi, vraiment — et quel courage est plus courageux, quelle hardiesse est plus hardie, que de s'obstiner à approuver ce projet et à l'exécuter en dépit de ces vérités qui sont pleines d'épouvante ?

Quant à la nation, elle croit que le gouvernement est de notre avis, et qu'Abd al-Wahhab Pacha est aussi de notre avis lorsque nous disons que son affaire est entre les mains de Dieu.